



LE PROJET EDUCATIF DE LA VILLE DE MARSAC SUR L'ISLE 2023 - 2026

DIAPASON
Centre social Médiathèque

89, Route de Bordeaux - 24430 Marsac sur l'Isle - diapason@marsacsurlisle.fr - 05 53 06 47 57



SOMMAIRE

1- Le Projet Éducatif-----p 3

1-1 Les orientations éducatives----- p 3

1-2 La laïcité comme valeur de référence----- p 4

1-3 Le rayonnement du projet éducatif-----p 5

2- La Continuité Éducative-----p 6

2-1 Le projet social du Diapason-----p 6

2-2 Le projet éducatif de territoire-----p 7

2-3 Le projet pédagogique de l'ALSH-----p 7- 8

2-4 La convention territoriale globale-----p 8

3- Des Projets ciblés en direction des Familles --p 8

3-1 L'aménagement du centre-bourg-----p

3-2 Le pôle de Loisirs Inclusifs au Vieux Moulin-----	p
9	

3-3 L'atlas de la biodiversité communale-----	p
9	

3-4 Le projet Silôt-----	p
9	

4- Evaluation-----p 9

1- LE PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif s'inscrit dans l'animation de la vie sociale portée par le pôle municipal Vie Locale. Il fixe le cap en tant qu'outil de coéducation partagée avec l'école, la famille, l'environnement territorial, l'accueil de loisirs et les différents dispositifs et actions menés dans les volets éducatif, pédagogique, social, sportif, culturel etc.

Il définit les objectifs de l'action éducative globale en direction des enfants et des jeunes. Il précise les mesures prises par la ville de Marsac sur l'Isle en sa qualité d'organisatrice de l'accueil notamment et traduit sa volonté de mettre en place des temps de loisirs collectifs de qualité.

Ce document prend en compte, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs.

- **Les objectifs éducatifs**
- **La laïcité comme valeur de référence**

1-1 LES ORIENTATIONS EDUCATIVES

- **Respecter le rythme de vie de chaque enfant**

- **Sensibiliser l'enfant au respect d'autrui dans toutes ses différences**
- **Aider les enfants à appréhender le milieu qui les entoure**
- **Permettre à tous les enfants et aux jeunes (y compris les enfants en situation de handicap) de bénéficier d'une offre culturelle, sportive, artistique riche et variée en se saisissant des opportunités du territoire : médiathèque, piscine, équipements sportifs, maison du temps libre, voie verte, espaces boisés...**
- **Favoriser la mixité sous toutes ses formes**

1-2 LA LAÏCITE COMME VALEUR DE REFERENCE

La laïcité est une valeur fondatrice du Diapason. C'est une valeur liée au respect mutuel. La laïcité va au-delà de la tolérance : elle invite à comprendre et non seulement à admettre. Elle implique de lutter contre toute atteinte à l'intégrité des personnes et contre toute idéologie contraire aux droits de l'Homme et de l'Enfant.

La laïcité a bien entendu

- **une dimension institutionnelle, elle est inscrite dans la Constitution Française,**
- **une dimension éthique et déontologique, elle se traduit dans les comportements et les attitudes**
- **une dimension éducative : elle implique de respecter l'enfant et le jeune tout en exigeant d'eux des efforts indispensables au développement de leur autonomie.**

La ville de Marsac sur l'Isle a exprimé son attachement à la laïcité en mettant en place une charte de la laïcité qui s'adresse aux associations du territoire et organisations partenaires.

Les signataires s'engagent à :

- **Faire respecter, à promouvoir et à faire partager, dans chacune des actions menées, la mise en œuvre de la devise républicaine, « Liberté, Egalité, Fraternité » en veillant à une juste application du principe de laïcité ;**

- **Prévenir les phénomènes de pression, de rejet de l'autre ou de discriminations notamment en raison de sa religion, de sa conviction, de son sexe, ou d'une quelconque appartenance réelle ou supposée.**

Graphique du rayonnement du projet éducatif de Marsac sur l'Isle



2- LA CONTINUITE EDUCATIVE

Le projet éducatif s'inscrit autour de dispositifs et d'actions animés par la commune et ses partenaires.

2-1 LE PROJET SOCIAL DU DIAPASON

Le Diapason est un lieu de proximité d'animation de vie sociale qui permet aux Marsacois d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

L'action du Diapason s'appuie sur un projet social pluriannuel qui est défini comme un projet de territoire qui promeut une dynamique de développement et de concertation.

L'élaboration du projet permet d'impulser une démarche de réflexion et d'actions ayant pour but de mobiliser, faire participer différents acteurs dans un projet collectif.

Le projet du Diapason est porté par quatre grands objectifs :

- 1. Soutenir et accompagner l'engagement et l'autonomie des habitants.**
- 2. Favoriser et étendre les interactions entre les habitants à l'ensemble du territoire.**
- 3. Développer le lien avec les familles et prendre en compte leurs besoins.**
- 4. Développer l'innovation sociale par une expérimentation culturelle.**

Le diapason est régi en partie dans sa gouvernance par une instance appelée le conseil de maison. C'est un espace de concertation qui associe les habitants aux projets du territoire. Le conseil de maison est assisté dans la mise en œuvre des actions culturelles et collectives par un « comité de programmation » dont le rôle est d'harmoniser et de favoriser le développement de l'animation de la structure.

Afin de répondre au mieux aux besoins des habitants, la structure est organisée en 4 pôles : Enfance/Jeunesse/Familles/Bien Vieillir et 3 axes : Média/Numérique/Art et spectacle.

2-2 LE PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE

Le projet éducatif de territoire (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Cette démarche doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Le PEDT de Marsac sur l'Isle établi pour une durée de 3 ans (2023-2025), définit le projet éducatif sur l'ensemble de la ville pour les enfants âgés de 3 à 11 ans et favorise la continuité éducative entre vie scolaire, vie périscolaire et vie familiale. Il pourra par extension concerner les jeunes collégiens et lycéens marsacois en fonction des actions et dispositifs, la ville étant engagée dans une prestation de service Jeunes.

2-3 LE PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

En déclinaison du projet éducatif, un projet pédagogique annuel par action est coordonné par le directeur de l'ALSH en concertation avec l'équipe d'animation. Il précise les éléments suivants :

- * un rappel de la commande institutionnelle issu du projet éducatif et des besoins repérés sur le territoire**
- * une définition des publics concernés**
- * les finalités et valeurs, les buts et missions**
- * les objectifs généraux (actions à atteindre dans un temps donné), opérationnels (comment les actions sont menées), secondaires (éléments optionnels des actions)**
- * les effets attendus sur les publics**
- * les modalités d'évaluation de l'accueil**

- * les fiches projets d'animation selon les thématiques abordées**
- * la nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil, et, lorsqu'il s'agit d'activités physiques ou sportives, les conditions de mise en œuvre.**
- * La répartition des temps respectifs d'activité et de repos**
- * les modalités de participation des différents publics, le cas échéant, les mesures envisagées pour les publics atteints de troubles de la santé ou de handicap**
- * les modalités de fonctionnement de l'équipe d'animation**
- * les modes de relations entre les différents acteurs**
- * les caractéristiques des locaux et espaces utilisés.**

2-4 LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La convention territoriale globale (CTG) portée par la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caisse des Allocations Familiales pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la Caf, couvrent la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap...

La CTG consiste en

- > Un diagnostic partagé de l'existant et des besoins du territoire.**
- > Un plan d'action à moyen terme, de quatre à cinq ans, selon les besoins.**
- > Une démarche partenariale personnalisée et adaptée au contexte local.**
- > Un partenariat technique et financier avec la Caf, avec des règles simplifiées.**
- > Une meilleure visibilité politique et une approche transversale des besoins.**

3- DES PROJET CIBLÉS EN DIRECTION DES FAMILLES

L'aménagement du centre-bourg : la commune œuvre dans le développement de son centre-bourg dont les priorités sont entre autres :

- 1. D'affirmer une identité et un positionnement singuliers à l'échelle de l'agglomération.**
- 2. D'intensifier la vie sociale du bourg et renforcer sa fonction de centralité.**
- 3. De promouvoir un centre-bourg élargi, lisible, sécurisé et ancré dans sa géographie.**

Le Pôle de Loisirs Inclusifs dans le secteur du Vieux Moulin : la commune projette d'aménager une aire de jeux inclusive, la création d'un parcours santé, la réhabilitation des anciens vestiaires, l'aménagement d'un city stade et l'implantation de nouveaux modules sur le skate park. L'objectif est de créer un espace de vie pour les habitants accessible à tous notamment aux personnes à mobilité réduite.

L'Atlas de la biodiversité communale : l'ABC a pour objectif de faire découvrir aux marsacois la biodiversité de leur commune. Un groupe de travail composé d'acteurs œuvrant dans le développement durable et la défense de la biodiversité et nommé CoCoBio établit un plan d'actions réfléchit grâce à l'intelligence collective.

Le Projet Silot : Porté par l'agglomération Le Grand Périgueux, le projet du SILÔT est un futur Tiers-Lieu de l'Économie Sociale et Solidaire et des Cultures Urbaines. Ce projet va s'organiser autour de 4 éléments combinés, complémentaires et interactifs avec des lieux dédiés aux pratiques urbaines, des équipements à vocation d'Économie Sociale et Solidaire, des espaces de diffusion, un pôle restaurant et hébergement, un parc urbain intergénérationnel et enfin des infrastructures de connexion.

4- L'EVALUATION DU PROJET EDUCATIF

Un bilan du projet éducatif est prévu annuellement en lien avec le bilan du PEDT ; une évaluation quantitative et qualitative sera réalisée avec les partenaires éducatifs et institutionnels.

